



POSITIONS

Prévoyance vieillesse

EIT.swiss est l'organisation professionnelle pour environ 2000 entreprises électriques, comptant environ 40 000 collaborateurs. Elle s'engage en faveur d'une garantie à long terme et durable de la prévoyance vieillesse selon le principe des trois piliers.

Evolution démographique

Les effets de l'évolution démographique rendent indispensable une réforme de la prévoyance vieillesse. Le premier et le deuxième pilier souffrent du fait que les retraités dépendent de plus en plus de l'AVS et de la prévoyance vieillesse pendant de plus en plus



longtemps en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. En outre, de moins en moins de travailleurs doivent financer de plus en plus de retraités. Malgré cette évolution inquiétante, la réforme sur la prévoyance vieillesse 2020 a échoué aux urnes en 2017. Le Conseil fédéral avait proposé de réviser conjointement le premier et le deuxième pilier. L'une des raisons de cet échec est la compensation de la réduction du taux de conversion minimal par l'augmentation des nouvelles rentes AVS de 70 francs. Ces plans se sont heurtés à une forte résistance de la part de l'économie en particulier : d'une part, la réforme aurait nécessité de nouvelles mesures d'assainissement dès 2025. D'autre part, la suppression de la déduction de coordination aurait signifié une proposition qui aurait permis de compenser la réduction du taux de conversion minimal au sein du deuxième pilier.

Procédure étape par étape

Dans la nouvelle édition de la réforme des retraites, le Conseil fédéral veut réformer à nouveau les deux piliers séparément. Dans le but de stabiliser les finances de l'AVS, il propose d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et d'augmenter la taxe sur la valeur ajoutée de 1,5 point de pourcentage. En outre, l'âge de la retraite doit être flexibilisé.

La réforme de l'AVS prévue ne résoudra qu'une partie des problèmes liés à la prévoyance vieillesse. Dans le deuxième pilier, le taux de conversion minimal doit être urgemment adapté. 6,8% ne correspondent plus à l'environnement du marché des caisses de pension ; de nos jours, les assurés actifs doivent payer pour couvrir les versements des pensions en cours. Même les 6,0% prévus dans la dernière réforme des retraites devraient encore être trop élevés. Malheureusement, il n'est pas possible de prédire si les domaines de placement s'amélioreront à nouveau à l'avenir.

Pour EIT.swiss, il est essentiel que le principe des piliers séparés soit maintenu dans la réforme incontestablement nécessaire des retraites. En flexibilisant l'âge de la retraite, l'AVS et la prévoyance professionnelle peuvent être soulagées en même temps, sans mélange des flux financiers. EIT.swiss considère toutefois la proposition du Conseil fédéral comme critique, car elle est unilatérale dans son approche du financement et n'apporte pratiquement aucune correction aux prestations. En fait, en cas de retraite anticipée, les prestations seraient même augmentées. Cette proposition offrirait aux hommes la possibilité de prendre leur retraite plus tôt qu'auparavant et prévoirait même des réductions de pension moins importantes.

Dans le deuxième pilier, un ajustement du taux de conversion minimal est indispensable. Toute mesure compensatoire pourrait soulager les personnes à faible revenu.